

Modalités de calcul des besoins d'emploi administratifs dans les EPLÉ pour la rentrée 2013.

1. Quatre inducteurs du besoin en ETP administratifs ont été définis

Elèves scolarisés (SCO)

- Effectif complet de l'établissement
 - + Effectif SEGPA
 - + Effectif DIFPAC
 - + Dispositif relais (20 élèves)
 - + Effectif voie professionnelle, spécialités tertiaire 2nd cycle x 0.5
 - + Effectif voie professionnelle, spécialité industriel 2nd cycle
 - + Effectif voie technologique, série STI
 - + Effectif voie technologique : série STL
 - + Effectif post-bac (CPGE, BTS, etc.)

Rectorat

Division des
structures et des
moyens

Elèves hébergés (HEB)

- Demi-pensionnaires x 2
 - + Internes x 3
 - + Boursiers
 - + Demi-pensionnaires issus d'un autre établissement x 0,5
 - + Internes issus d'un autre établissement x 0,5

Production journalière de repas (PRO)

- Nombre de repas produits par l'EPLÉ / Nombre total de repas produits dans l'académie x 0,5 + 0,75 ETP (part fixe)

Agence comptable (AGC)

Cette charge est mesurée à travers 4 éléments :

- Technicité requise, calculée en fonction de l'hétérogénéité des établissements rattachés (collèges, LP, LGT, LPO, EREA) et de la gestion de diverses structures (GRETA, cuisine centrale, EMOP, mutualisation paye, fonds académique de mutualisation, fonds d'aide à l'innovation, groupement de commandes, relais d'assistance informatique de proximité).
- Volume financier : volume financier de l'agence comptable / volume financier total x 9
- Nombre d'établissements rattachés / nombre d'établissements hors agences comptables x 9.
- Une part fixe de 0.25 ETP est ajouté au total obtenu en cumulant les 3 éléments précités pour chaque agence comptable.

2. Le calcul du besoin en ETP administratifs est établi sur la base d'une répartition de 473,5 emplois dans les 118 EPLÉ

On dispose d'un total de 473,5 ETP répartis comme suit :

- 1 poste gestionnaire par EPLÉ soit 118.
- 25,3 ETP dans le cadre de la production des repas
- 35,3 ETP au titre des agences comptables
- Le reliquat (295 ETP) est réparti pour moitié en fonction des effectifs des élèves et, pour l'autre, au prorata des élèves hébergés.

Affaire suivie par
Philippe Le-Normand
Téléphone
02 62 48 13 73
Fax
02 62 48 13 45
Courriel
dsm.secretariat
@ac-reunion.fr

24, Avenue
Georges Brassens
97702 Saint-Denis
Messag cedex 9
Ile de La Réunion

Site internet
www.ac-reunion.fr

